

Webinaire : les Talents du vélo 2020 dévoilés mercredi 16 décembre à 16h30

Qui sont les 8 lauréats 2020 choisis parmi 58 candidatures pour 6 catégories, un Grand Prix et un Coup de cœur ? Quels sont les critères de choix des treize membres du jury pour récompenser des initiatives portées par "des femmes et des hommes qui contribuent au développement de l'usage quotidien du vélo" ?

Pour découvrir le palmarès de cette édition anniversaire des 10 ans des Talents du vélo, participez au webinaire organisé par le Club dans le cadre de l'European Mobility expo, **mercredi 16 décembre, de 16h30 à 18h00.**

Cette édition au nombre de candidatures record (cinquante-huit) délivre huit trophées : un Grand Prix, un Coup de cœur et un gagnant pour chacune des six catégories.

Les six catégories en lice : « Innovation de service », la plus demandée avec 20 candidatures devant « entrepreneuriat », « solidarité » et « pédagogie » (9 candidatures chacune), « crise sanitaire » (7 candidatures) et « communication » (4 candidatures).

Pour s'inscrire au webinaire, c'est [ici](#)



Les premiers pas du baromètre des villes marchables

Mis en place par la Fédération française de la randonnée pédestre avec le jeune collectif Place aux piétons*, le baromètre des villes marchables veut devenir pour la marche ce que le baromètre Parlons vélo de la Fub est au vélo. Une enquête de **40 questions** mises en ligne jusqu'au **15 février 2021** doit permettre de disposer de données nationales et de dresser un palmarès des villes françaises.

Les résultats seront communiqués en mars/avril 2021, prolongés par un colloque (Parlons marche), le 29 mai à Marseille, l'occasion de présenter des propositions pour un Plan marche national.

Mode de déplacement supérieur à 60 % dans la plupart des villes françaises, la marche reste la grande oubliée des politiques publiques de mobilité et souhaite davantage se faire entendre dans le débat public. Ce baromètre devrait apporter des éléments tangibles.

* Collectif composé de : Rue de l'Avenir, 60 millions de piétons, Fédération française de la randonnée pédestre.

Trois mois supplémentaires pour le coup de pouce vélo

Le Coup de pouce vélo permettant de disposer d'un chèque de 50 euros (maximum) pour faire réparer ou entretenir son vélo a été prolongé de 3 mois, jusqu'au 31 mars 2021.

Cette prolongation avait été demandée lors d'une tribune cosignée par le Club et seize organismes le 21 novembre dernier.

Mis en place le 11 mai dernier, au terme du premier confinement, le dispositif du Coup de pouce vélo, porté par la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette) et Rozo (société de conseil en performance énergétique) **a passé la barre du million de réparations à la fin du mois de novembre.**

Un récent sondage d'Opinionway, réalisée sur un échantillon de 10 000 bénéficiaires (du 29 octobre au 5 novembre), révèle que plus de la moitié des répondants (52%) déclarent utiliser davantage leur vélo depuis qu'ils ont bénéficié de ce Coup de pouce.

Pour les collectivités, employeurs et bailleurs, le Coup de pouce vélo + ouvre ce dispositif au remboursement des réparations au-delà des 50 euros de l'État, mais également à la prise en charge des séances de remise en selle supplémentaires ou la contribution à l'achat d'équipements de sécurité (éclairage, casque, antivol...).

NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

